



C'est voté ! (les points forts)

Finances

- ✔ Exonération de la cotisation foncière en faveur des entreprises de spectacles vivants et cinématographiques, en soutien à la politique culturelle du territoire.
- ✔ Exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux, sous conditions (pour une durée de 5 ans).

Environnement

- ✔ Participation financière de la commune d'Audun-le-Tiche à l'étude et aux travaux liés à la gestion des eaux pluviales urbaines sur le ruisseau la Briollette, à hauteur de 11% des sommes engagées (89% à la charge de la CCPHVA).
- ✔ Réalisation d'études préalables à la réhabilitation et l'amélioration des rendements du système d'alimentation en eau potable des communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Villerupt par la CCPHVA, en préparation du transfert de la compétence "eau potable" à compter du 1er janvier 2026 (+ demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le financement de ces études).

Urbanisme / Habitat

- ✔ Modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) afin de mieux répondre aux besoins des collectivités et des administrés du territoire (modifications de plusieurs zonages, suppression et ajout d'emplacements réservés, évolution du règlement sur certains points concernant les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères, création de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation ...).

Mobilité

- ✔ Attribution de gratifications aux participants actifs du challenge vélo européen "Ville en Selle" 2024.
- ✔ Accord de principe favorable pour le projet de création d'une infrastructure cyclable sécurisée reliant Boulange, Ottange et Rumelange, porté par le GECT Alzette-Belval.
- ✔ Approbation de la modification du périmètre territorial du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU) et de ses statuts (dont changement de nom en TEMO pour "Territoires et Mobilités Moselle Nord"), afin de mieux organiser la mobilité des territoires concernés, tout en ajustant la gouvernance de la structure.



C'est voté ! (les points forts) SUITE

Culture

- ✔ Convention d'occupation du domaine public et fixation d'un tarif pour l'installation temporaire d'une structure modulaire **à titre commercial** sur le parvis de L'Arche : **6€ par m2 et par période de 7 jours.**
- ✔ Convention d'occupation du domaine public et fixation d'un tarif pour l'installation temporaire d'une structure modulaire **pour une association ou une collectivité** sur le parvis de L'Arche : pas de finalité spécifiquement mercantile donc **gratuité.**

Commande publique

- ✔ Signature d'un **marché relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets collectés à la déchèterie** pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025.
- ✔ Signature d'un **marché relatif à une prestation de services d'assurances** pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2025.

Retrouvez l'intégralité des Conseils Communautaires
en replay sur notre plateforme vidéos dédiée :
<https://vimeo.com/user99823407>



SCANNEZ-MOI